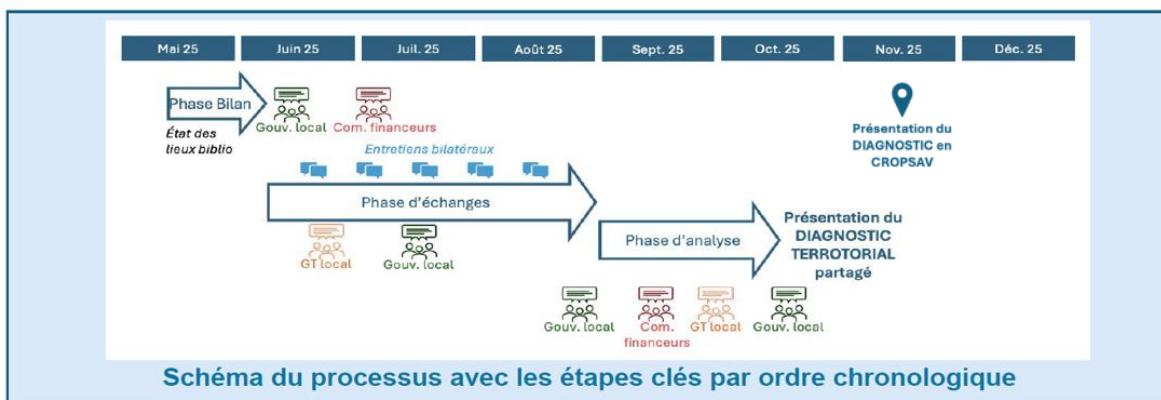


Stratégie Ecophyto 2030 : Synthèse du diagnostic territorial de La Réunion

La stratégie Ecophyto 2030 établie pour la réduction des risques et des usages de produits phytopharmaceutiques, intègre dans son axe 5 une notion de plan d'actions territorialisé afin de prendre en compte les enjeux régionaux de santé publique et environnementaux. Aussi, dès 2024, **La Réunion et trois autres régions françaises se sont portées volontaires pour procéder à un diagnostic territorial** permettant d'identifier des territoires prioritaires pour l'action au vu des quantités utilisées de PPP, des potentiels de réduction, de la mobilisation des acteurs et des enjeux sanitaires et environnementaux sur ses territoires. Ce diagnostic est un prérequis au plan d'actions qui examinera les alternatives, difficultés, verrous et leviers sur lesquels la planification peut s'appuyer ; choisir aux bonnes échelles (bassins versants par exemple au sens du SDAGE) des objectifs spécifiques, précis, chiffrés et mesurables, et privilégier des moyens et actions adaptés ; s'appuyer sur les acteurs pertinents sur le territoire, pour engager et accompagner les changements ; évaluer les résultats à l'échelle territoriale et avec les acteurs concernés.

La méthodologie d'élaboration du diagnostic

La méthodologie mise en œuvre sur le territoire réunionnais pour la construction du diagnostic a reposé sur une **stratégie de co-construction avec les parties prenantes**. Ce choix a conduit à une organisation en **3 grandes étapes**, pour aboutir à la présentation du diagnostic partagé au CROPSAV le 13 novembre dernier, à savoir la phase de collecte de données, celle des échanges puis la période d'analyse des informations recueillies.



Il est important de souligner que le présent diagnostic repose uniquement sur des données consolidées concernant les enjeux de santé et de préservation de l'environnement. Aussi, le choix des territoires retenus tient compte de ce contexte spécifique à La Réunion.

Choix des territoires

Il est ressorti que l'usage des pesticides demeure globalement élevé à La Réunion, en particulier dans certaines filières agricoles. Toutefois, la qualité et l'accessibilité des données ne permettent pas aujourd'hui d'identifier clairement des zones territoriales majoritairement consommatrices de PPP. Les informations disponibles restent fragmentées et hétérogènes, ce qui limite leur exploitation à des échelles fines.

Concernant la protection de la ressource en eau, les efforts engagés ont conduit à une amélioration progressive de la sécurisation des captages. Néanmoins, les dispositifs de surveillance montrent une augmentation du nombre de détections de molécules dans les eaux brutes. De plus, l'ensemble des types de masses d'eau est désormais concerné : eaux de surface, souterraines, de transition et littorales.

Sur le plan sanitaire, les données disponibles confirment que la principale voie d'exposition des populations aux pesticides reste les résidus dans l'alimentation, suivie par l'eau de consommation.

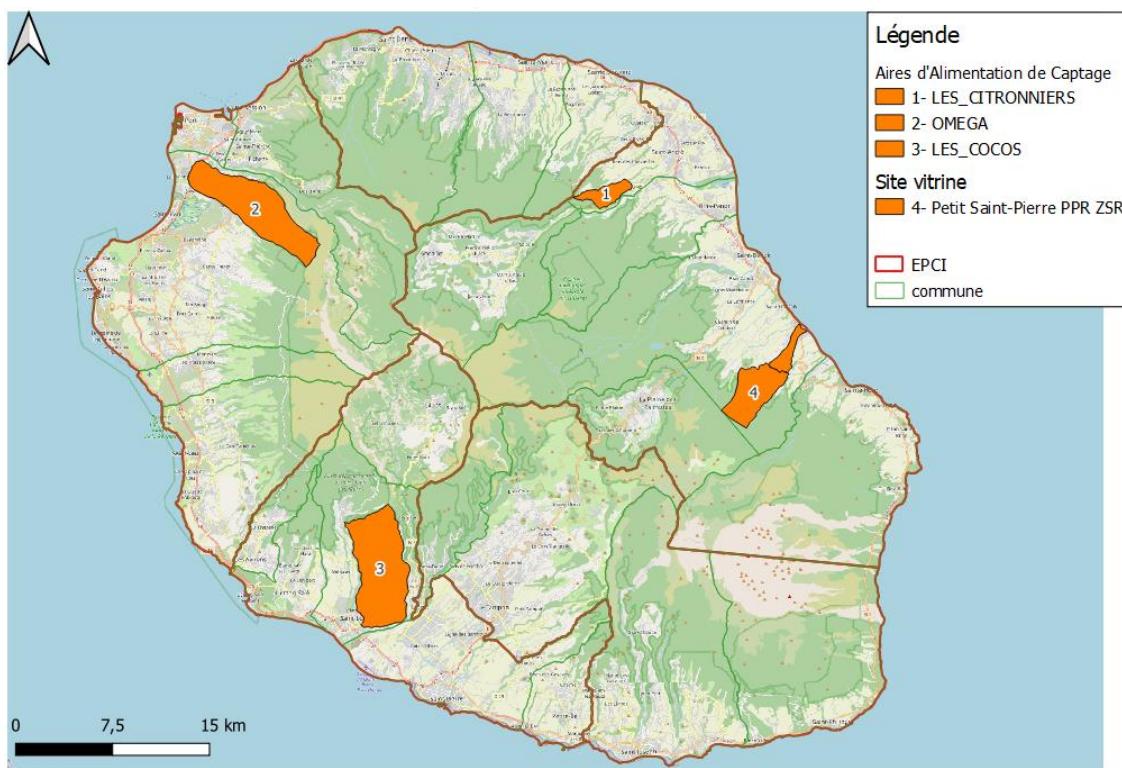
Enfin, en matière d'accompagnement des pratiques agricoles, l'ARS a formulé des prescriptions visant à réduire les risques liés à l'usage des produits phytopharmaceutiques, notamment autour des aires de captage et dans les zones les plus sensibles.

À l'issue des phases d'entretiens et d'analyse, les parties prenantes ont été mobilisées pour évaluer collectivement les 12 territoires retenus lors d'un atelier collaboratif. En effet, en raison du contexte territorial spécifique de La Réunion, marqué par l'absence de données « PPP » et « air » territorialisées, par la rareté de données « santé » exploitables et par une pression forte des pesticides sur les masses d'eau et les aires d'alimentation de captages, la DAAF a fait le choix d'une approche systémique des enjeux de qualité de l'eau, de vulnérabilité des ressources et d'exposition des populations et de la biodiversité.

Une consultation des parties prenantes

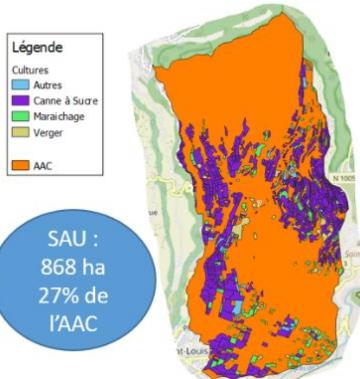
Cette consultation a conduit à retenir **4 territoires à enjeux** pour construire et déployer un plan d'actions territorial.

Cartographie des 4 territoires retenus

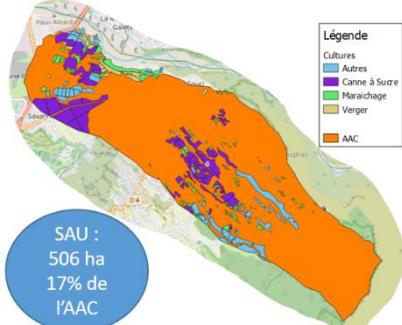


Descriptif des 4 territoires retenus

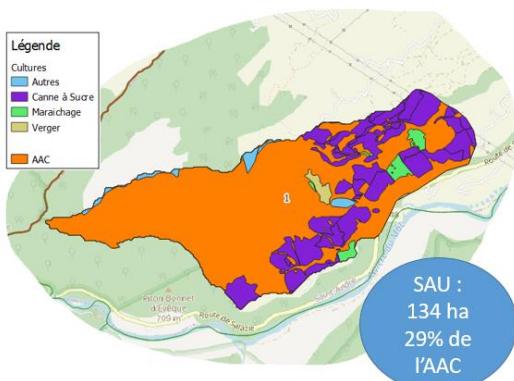
AAC des Cocos



AAC Oméga



AAC des Citronniers



Forage du Petit Saint-Pierre



Le diagnostic final a été présenté aux membres du CROPSAV le 13 novembre 2025. Cette étape marque le lancement des travaux de co-construction du plan d'actions. Ces travaux vont mobiliser les parties prenantes pour définir des actions à mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs de réduction des PPP inscrit dans la stratégie Ecophyto 2030 du gouvernement.

Conclusion

Le Plan d'actions territorial intégrera des objectifs précis, limités, chiffrés et des moyens associés. Il s'articulera avec les autres initiatives territoriales. La consultation des parties prenantes lors de la phase d'entretiens a déjà permis de disposer des freins et des difficultés ainsi que des pistes d'actions pour établir le plan régional attendu courant du premier semestre 2026. Il est important de souligner que **le plan d'actions sera composé de deux volets**. Le premier établira des actions régionales à mettre en œuvre sur tout le département pour poursuivre les efforts engagés depuis 2010 sur la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires à La Réunion. **Le second volet détaillera les actions spécifiques aux 4 territoires prioritaires retenus**, l'objectif étant que ces territoires à fort enjeu d'impact deviennent des **vitrines** pour l'ensemble des partenaires de l'île afin **d'amplifier la dynamique de transition** vers des systèmes agricoles moins dépendants des produits phytosanitaires.